

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

Version 1.1

Date d'impression 08.06.2022

Date de révision 23.05.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE
Nom de la substance : acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle
No.-CAS : 67762-38-3
No.-CE : 267-015-4
No. enr. REACH EU : 01-2119471664-32-xxxx
Code UFI : PG50-S0W6-H00P-GU7V

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Haute Performance CHIMIE
ZAC des Epalits
42610 Saint Romain le Puy
Téléphone : 04 77 76 99 31
Téléfax : 04 77 76 98 83
Adresse e-mail : hpchimie@hpchimie.com
Personne responsable/émettrice : Direction HSE



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité
Disponible 7j/7 et 24h/24
04 77 76 99 31 appel depuis la France

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

Composant non dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration [%]
acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS : 67762-38-3 No.-CE 267-015-4 No. enr. REACH 01-2119471664-32-xxxx	100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

Conseils généraux	: Pas de précautions spéciales requises.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO ₂ .
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
Produits de combustion dangereux	: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO ₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.
Conseils supplémentaires	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériaux d'emballage appropriés	: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène à basse densité (PEBD), Acier, Acier inoxydable, Revêtements phénoliques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Pas d'information disponible.
--------------------------------	---------------------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire)	: Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
------------------------------	--

Composant:	acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS 67762-38-3
------------	--	--------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 6,96 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 10 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 23 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 5 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 5 mg/kg p.c./jour

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	2,504 mg/l
Eau de mer	:	0,25 mg/l
Libérations intermittentes	:	25,04 mg/l
STP	:	520 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Protection respiratoire conforme à EN 141.

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Etat physique	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique à très faible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: -20 - -8 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 300 - 350 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 170 - 175 °C
Température d'auto-inflammabilité	: 340 °C
Température de décomposition	: Non applicable
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 4 mm ² /s (40 °C) 1,7 mm ² /s (100 °C)
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: (20 °C) insoluble

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Taux de dissolution : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6,2 (22 °C)
pH: 8
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 4,2 mbar (25 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,88 g/cm³ (20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : Non applicable

10.5. Matières incompatibles

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

Matières à éviter : Oxydants. Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant:	acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS 67762-38-3
-------------------	---	---------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 oral : > 2000 mg/kg (Rat)

Inhalation

Donnée non disponible

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin) (EPA OPPTS 870.1200 (Toxicité aiguë dermale))Références croisées

Irritation

Peau

Résultat : Non classé

Yeux

Résultat : Non classé

Sensibilisation

Résultat : Non classé

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

	Références croisées
Mutagénicité	: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
	Références croisées
Tératogénicité	: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Toxicité pour la reproduction	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
-----------	---

Exposition répétée

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
-----------	--

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS 67762-38-3
------------	---	--------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50	: > 100 mg/l (Brachydanio rerio) Références croisées
------	--

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 2.504 mg/l (Daphnia (Daphnie); 48 h)

algue

CE50 : 73729 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)
(OCDE Ligne directrice 201)Références croisées

Bactérie

CE0 : > 100 mg/l (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida))
(DIN 38412)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS 67762-38-3
-------------------	---	---------------------------

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : 70 % (Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE Ligne directrice 301
B)Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS 67762-38-3
-------------------	---	---------------------------

Bioaccumulation

Résultat : Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS 67762-38-3
-------------------	---	---------------------------

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

Mobilité

: Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS 67762-38-3
-------------------	---	---------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Résultat :

Composant:	acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS 67762-38-3
-------------------	---	---------------------------

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

II Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des
installations classées
(ICPE) - Directive
Seveso III : NC Non classé

Composant: acides gras en C16-18 et insaturés en C18,
esters de méthyle **No.-CAS 67762-38-3**

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 267-015-4; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

	existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VN INVL	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

HPCV5000 DEGRIPPANT BIOLOGIQUE NSF ALIMENTAIRE

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations :
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.